



COMMUNE DE PORT-LOUIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**Objet : Distribution de petits déjeuners dans les écoles élémentaires de Port-Louis**

**Délibération N°PLV 23-05-48**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 19 mai 2023. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

**20 élus étaient présents :**

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUKAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin	Mme ROQUES Yvelise	Mme DERBY épouse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	M. ZEMBAMA Rodrigue
Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	M. THOMET Olivier	M. ARTHEIN Victor
M. TOLA Michel	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

**9 élus étaient absents :**

M. CERCI Bernard	Mme MAYEKO Gina	M. BOUDHOU Dimitri
Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique	Mme MEKEL Alexina
Mme MALBOROUGT Reinette	M. EDWIGE Charly	Mme INAMO Tania

**5 élus étaient représentés :**

- M. CERCI Bernard représenté par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme BELLOC Catherine représentée par M. HUBERT Jean-Marie
- M. BOUDHOU Dimitri représenté par Mme COLLETIN Marie-Louise
- Mme LOSANGE Lucette représentée par Mme ROQUES Yvelise
- Mme JOAILLE Véronique représentée par M. ZEMBAMA

**Mme SINNAN-RAGAVA Jany donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :**

Dans le cadre du programme national de « Lutte contre la pauvreté » l'éducation nationale a pour mission de mettre en place la distribution de petit-déjeuner dans les écoles élémentaires de l'académie Guadeloupe. Pour se faire chaque commune intéressée doit signer une convention signifiant les responsabilités de chaque partie.

Depuis l'année 2019, la commune de Port-Louis offre gratuitement un petit déjeuner équilibré par semaine à tous les élèves de la maternelle et du primaire.

Les objectifs cette distribution de petit-déjeuner dans les écoles du niveau élémentaire sont de :

- Lutter contre les inégalités sociales,
- Equilibrer les chances de réussite des enfants,
- Apprendre aux enfants le bon comportement alimentaire.

En 2022 :

- 12 555 petits déjeuners distribués sur les 4 écoles
- Participation de l'école Robert Narayanan au concours national : « Trophées du petit-déjeuner en milieu scolaire », dont l'école a été primée.

Ce projet permet de développer des partenariats avec l'Éducation nationale et les entreprises et producteurs locaux (boulangerie, agriculteur...).

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** le programme de « distributions de petits déjeuners »,

**Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents décide :**

**Article unique :** d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention 2023 relative aux petits déjeuners à l'école, passée avec l'Éducation nationale.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Port-Louis, le 26 mai 2023

  
Le Maire,  
**Jean-Marie HUBERT**



Publiée le *26.05.2023*

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.